

# Plaidoyer pour Murena

---

Cicéron

Publication:

Source : Livres & Ebooks

I. Romains, le jour où, après avoir pris les auspices, je proclamai, dans les comices assemblés par centuries, L. Muréna consul, je demandai aux dieux immortels, suivant l'usage établi par nos ancêtres, qu'un tel choix eût d'heureux résultats pour moi, pour la charge, que j'exerce encore et pour tous les ordres de l'État. J'adresse aujourd'hui les mêmes prières aux dieux, et leur demande pour le même homme le maintien de ses droits de consul et de citoyen. Je leur demande que l'accord de vos opinions et de vos sentiments avec les intentions et les suffrages du peuple romain, vous assure, ainsi qu'à la république, la paix, la tranquillité, le repos et l'union. S'il est vrai que cette prière solennelle des comices, consacrée par les auspices consulaires, ait le caractère imposant et sacré qu'exige la dignité de notre république, sachez que j'ai demandé de plus aux dieux immortels que les citoyens à qui le consulat serait décerné sur ma proposition, trouvassent dans cet honneur succès, bonheur et prospérité. Puisqu'il en est ainsi, juges ; puisque les dieux vous ont investis de tout leur pouvoir, ou du moins l'ont partagé entre vous, le consul qui naguère leur a recommandé Muréna, le recommande à votre justice, afin que, défendu par la même voix qui l'a proclamé consul, il conserve, avec le bienfait du peuple romain, le moyen de veiller à votre salut et à celui de tous les citoyens. Mais comme l'accomplissement de ce devoir a été blâmé par la partie adverse, qui me fait un crime de mon zèle à défendre Muréna, et va jusqu'à me reprocher de m'être chargé de cette cause, avant de commencer à parler pour lui, je dirai quelques mots pour ma propre justification, non que je la préfère à son salut, dans les circonstances présentes ; mais ma conduite une fois justifiée devant vous, je trouverai dans votre approbation une nouvelle force pour repousser les attaques que ses ennemis dirigent contre sa dignité, son honneur et sa fortune.

II. C'est d'abord à Caton, dont la vie entière est réglée sur la raison, et qui pèse si consciencieusement l'importance de tous nos devoirs, que je répondrai sur le mien. Caton prétend que ma dignité de consul, la loi contre la brigue dont je suis l'auteur, et la sévérité avec laquelle j'exerce le consulat, m'imposaient l'obligation de rester étranger à cette cause. Ce reproche me touche vivement, et me fait une loi de me disculper, non seulement à vos yeux, juges, comme je le dois avant tout, mais encore à ceux d'un personnage aussi recommandable et aussi intègre que Caton. Dites-moi, Caton, quel défenseur plus naturel un consul peut-il avoir qu'un consul ? La république a-t-elle un citoyen auquel je puisse, auquel je doive être plus attaché que celui qui a reçu de moi le soin de la soutenir, comme je l'ai fait au prix de mon repos et au péril de mes jours ? Si, quand on réclame la mise en possession d'une propriété légitimement acquise, celui qui s'est engagé par la vente doit garantir l'acquéreur de toutes les chances du jugement, n'est-il pas plus juste encore que, dans la cause d'un consul désigné, son prédécesseur, celui qui l'a déclaré consul, écarte de lui les périls qui le menacent et le maintienne en pos-

session des bienfaits du peuple romain ? Et si, suivant l'usage de quelques cités, on nommait, pour cette cause, un défenseur d'office, sans doute on confierait de préférence le soin de plaider pour un homme destiné à une dignité, celui qui, revêtu de la même dignité, joindrait l'autorité du magistrat au talent de l'orateur. Les navigateurs qui rentrent dans le port après une longue traversée, ont coutume de donner à ceux qui mettent à la voile des avis qui les prémunissent contre les tempêtes, les pirates, et les écueils ; sentiment naturel, qui nous inspire de l'intérêt pour ceux qui vont braver les périls auxquels nous avons échappé nous-mêmes. Et moi, qui, après une si terrible tourmente, aperçois enfin la terre, ne dois je pas m'intéresser à un homme que je vois prêt à se risquer sur cette mer orageuse ? Enfin si le devoir d'un consul est non-seulement de veiller au présent, mais de songer à l'avenir, je montrerai plus loin combien il importe au salut général que la république ait deux consuls aux calendes de janvier. Et l'on verra que c'était moins la voix de l'amitié qui m'engageait à défendre la fortune de Muréna, que celle de la république qui appelait le consul à la défense du salut de tous.

III. J'ai porté une loi contre la brigue ; mais mon intention n'a pas été d'abroger celle que depuis longtemps je m'étais imposée à moi-même, de me vouer à la défense de mes concitoyens. Si j'avouais que mon client a acheté les suffrages, et si je prétendais qu'il a eu raison de le faire, j'aurais tort, un autre fût-il l'auteur de la loi. Mais comme je soutiens que la loi n'a pas été violée, pourquoi sa promulgation me rendrait-elle impossible la défense de cette cause ? Caton prétend qu'il ne peut reconnaître dans le défenseur de Muréna ce sévère consul, dont les paroles et presque les ordres ont chassé de Rome Catilina, qui préparait au sein de nos murs la destruction de la république. J'ai toujours suivi volontiers l'impulsion naturelle qui me porte à la douceur et à l'indulgence : quant à ce rôle de rigueur et de sévérité, je n'ai jamais été jaloux de m'en charger : il m'a été imposé par la république, et je l'ai accompli comme l'exigeaient la dignité du pouvoir consulaire et le danger de Rome. Si donc lorsque l'état des affaires demandait une action sévère et vigoureuse, j'ai fait violence à ma nature pour déployer la rigueur que me commandaient les circonstances et non mon caractère ; aujourd'hui que tout me rappelle à l'indulgence et à l'humanité, avec quel empressement ne dois-je pas me livrer à mes sentiments naturels et à mes habitudes ? mais j'aurai peut-être à parler, dans une autre partie de mon discours, des motifs qui ont fait de moi le défenseur de Muréna, et de vous son accusateur. Juges, les plaintes d'un homme aussi sage et aussi distingué que Servius Sulpicius, ne m'ont pas été moins sensibles que les reproches de Caton. Il n'a pu voir, dit-il, sans un sentiment d'amère douleur, qu'oubliant l'étroite amitié qui nous unit, j'embrasse contre lui la défense de Muréna. Je veux, Romains, lui rendre compte de ma conduite, et vous prononcerez entre nous. Car, s'il est pénible en amitié d'essuyer un juste reproche, on ne

doit pas non plus laisser une fausse accusation sans réponse. Assurément, Servius Sulpicius, quand vous demandiez le consulat, notre amitié me faisait un devoir de vous appuyer de tous mes vœux, de tout mon zèle, et ce devoir, je crois l'avoir rempli. J'ai fait alors pour vous tout ce que vous pouviez attendre d'un ami, d'un homme en crédit, d'un consul. Ce temps n'est plus, les circonstances ne sont plus les mêmes. Oui, j'ai le sentiment et la conviction profonde que je devais faire pour vous tout ce que vous pouviez vouloir exiger de moi, tant qu'il s'agissait de l'élection de Muréna ; mais aussi que je ne vous dois plus rien, dès qu'il s'agit d'attaques contre sa personne. Si je vous ai secondé quand vous étiez son compétiteur, ce n'est pas une raison pour vous seconder encore quand vous êtes son ennemi. En un mot, on ne saurait approuver, on ne saurait souffrir qu'une accusation portée par nos amis nous fasse refuser de défendre même un étranger.

IV. D'ailleurs, juges, je suis lié à Muréna par une étroite et ancienne affection ; et, dans une affaire capitale, Sulpicius n'étouffera point la voix de cette amitié, parce que, dans la poursuite du consulat, j'aurai fait prévaloir ses droits sur ceux de Muréna. Quand ce motif n'existerait point, le mérite de l'accusé, la dignité qu'il vient d'obtenir, m'auraient fait taxer d'orgueil et de dureté, si, dans un tel péril, j'avais refusé de défendre un homme recommandable par ses qualités et par les bienfaits du peuple romain. Non, je n'ai plus ni le droit, ni le pouvoir de ne pas consacrer mes travaux à la défense de mes concitoyens ; car si ce noble ministère m'a valu des récompenses inouïes jusqu'alors, renoncer aux travaux qui me les ont acquises, ce serait de la trahison, de l'ingratitude. Si pourtant il m'est permis de le faire, si votre aveu m'y autorise, Sulpicius, sans m'exposer à aucune accusation de paresse, d'orgueil ou d'inhumanité, j'y souscris volontiers. Si, au contraire, fuir le travail, repousser les suppliants, négliger ses amis est une preuve d'indolence, d'orgueil et de perfidie, cette cause est assurément du nombre de celles qu'un homme actif, sensible et obligeant ne saurait abandonner. Et à coup sûr, Sulpicius, vous pouvez en juger par votre propre exemple ; ne vous faites-vous pas un devoir de donner vos conseils aux adversaires de vos amis, quand ils vous consultent sur leurs affaires ? Que dis-je, s'ils viennent à succomber dans une cause à laquelle un ami vous prie d'assister, votre amour-propre n'en souffre-t-il pas, quoique vous soyez contre eux ? Ne soyez donc pas assez injuste pour vouloir prodiguer à vos ennemis les trésors de votre savoir, et refuser à nos amis le droit de puiser à nos faibles sources. En effet, si l'amitié qui m'unit à vous m'avait éloigné de cette cause, s'il en eût été de même de Q. Hortensius, de M. Crassus, orateurs si, distingués, et de tant d'autres citoyens, qui, je le sais, attachent un grand prix à votre estime, un consul désigné serait resté sans défenseur dans une ville où vos ancêtres ont voulu que le dernier des citoyens eût toujours un protecteur. Pour moi, Romains, je m'accuserais de parjure, si je manquais à un ami ; de cruauté, si j'abandonnais

un malheureux ; d'orgueil, si je désertais la cause d'un consul. Ainsi, tout ce que réclament les droits de l'amitié, je vous l'accorderai sans réserve, Sulpicius ; j'agirai avec vous, comme j'agis à l'égard de mon frère, que je chéris tendrement, s'il était à votre place. Quant aux obligations que m'imposent le devoir, l'honneur, la religion, je saurai les remplir, sans oublier jamais que si je défends un ami, c'est contre un ami que je le défends.

V. Il me semble, juges, que toute l'accusation peut se réduire à trois griefs principaux : l'un porte sur la vie privée de Muréna, l'autre sur ses titres au consulat, le dernier sur les brigues qu'il a employées. De ces trois griefs, le premier, qui devait être le plus grave, a été présenté d'une manière si faible et si légère, que si nos adversaires ont dit quelque chose de la vie de L. Muréna, c'est plutôt pour se conformer à la marche ordinaire des accusations, que parce qu'ils pouvaient l'inculper sérieusement. On lui reproche son voyage en Asie : mais il n'y a point cherché l'amusement et le plaisir ; il a parcouru cette contrée au milieu des fatigues de la guerre. Si, à la fleur de l'âge, et sous le commandement de son père, il n'avait pas fait cette campagne, on aurait supposé qu'il avait peur de l'ennemi, qu'il répugnait à obéir à son père, ou que son père refusait de se servir de lui. Puisqu'il est d'usage de placer sur les coursiers d'un triomphateur ceux de ses enfants qui portent encore la robe prétexte, pourquoi Muréna aurait-il refusé de rehausser le triomphe de son père des prix décernés à sa valeur, afin de partager sa gloire après avoir partagé ses exploits ? Oui, juges, il a accompagné son père en Asie, et la présence de son fils a été pour cet illustre guerrier un secours puissant dans les périls, une consolation dans les fatigues, un nouveau sujet de bonheur dans la victoire. Si le nom seul de l'Asie éveille le soupçon de mollesse, ce qui est digne d'éloges, ce n'est pas de n'avoir jamais vu l'Asie, mais d'avoir su y vivre dans une sage modération. Qu'on ne reproche donc pas l'Asie à Muréna, puisque cette contrée a illustré sa famille, immortalisé sa race, couvert son nom d'honneur et de gloire. Il faudrait le convaincre d'avoir contracté en Asie ou rapporté d'Asie quelque vice déshonorant. Mais au contraire, avoir fait ses premières armes dans une guerre importante, la seule même que le peuple romain eût alors à soutenir, c'est une preuve de courage ; y avoir servi avec dévouement sous les drapeaux paternels, c'est de la piété filiale ; avoir vu terminer ses campagnes par la victoire et le triomphe d'un père, c'est du bonheur. Dans cette partie de sa vie, il n'y a point de place pour la médisance : il n'y en a que pour l'éloge.

VI. Caton traite Muréna de danseur. Si ce reproche est fondé, le mot est d'un accusateur plein de fiel ; s'il est faux, c'est une injurieuse calomnie. Aussi, un homme dont le témoignage est aussi imposant que le vôtre, Caton, ne doit pas ramasser les mauvaises plaisanteries qui traînent dans les places, ou qui échappent à l'ivresse

de vils bouffons, et qualifier si légèrement de danseur un consul du peuple romain : il doit considérer auparavant tous les vices qu'un pareil reproche, quand il est juste, peut faire supposer. En effet, un homme sobre ne s'avise guère de danser, à moins d'avoir perdu la raison ; il ne le fait, ni quand il est seul, ni dans un repas honnête et frugal. Dans les festins prolongés, dans les lieux où tout invite au plaisir, la danse est le dernier des excès qu'on se permette. Et vous, Caton, vous commencez par nous imputer un vice qui ne peut être que la suite de tous les autres ; et vous ne parlez point de ceux sans lesquels il est impossible d'y croire. Vous ne nous montrez ni festins honteux, ni folles amours, ni dissolution, ni débauche, ni profusions ; et dans la vie d'un homme où vous ne trouvez ni plaisirs coupables, ni rien de ce qui s'appelle volupté, vous croyez trouver l'ombre de la débauche où la débauche elle-même n'existe pas ! Ne pouvez-vous donc rien dire contre les mœurs de Muréna ? Non, rien, juges, rien absolument. Je soutiens qu'on ne saurait reprocher au consul désigné que je défends, ni fraude, ni avarice, ni perfidie, ni cruauté, ni légèreté, même dans ses paroles. Voilà donc les bases de ma défense bien établies. Ce n'est point encore par des éloges dont je pourrai plus tard faire usage, c'est presque par l'aveu de nos adversaires que je défends devant vous un citoyen honnête et vertueux.

VII. Ce point établi, j'aborderai plus facilement le second chef d'accusation, ses titres au consulat. Je reconnais en vous à un degré éminent, Servius Sulpicius, les avantages de la naissance, de la probité, du talent, en un mot tous les genres de mérite qui doivent appuyer les prétentions au consulat. Mais ces titres, je les trouve aussi dans Muréna, et à un degré tellement égal, qu'il n'est pas possible de décider entre vous sur la supériorité du mérite. Vous avez rabaissé la naissance de Muréna pour relever la vôtre. Si vous prétendez qu'à moins d'être patricien on ne peut être bien né, c'est vouloir que les plébéiens se retirent encore une fois sur le mont Aventin. Mais les plébéiens comptent aujourd'hui des familles honorées et illustres. Le bisaïeul et l'aïeul de Muréna ont été préteurs, et son père, en obtenant après sa préture, un triomphe honorable et glorieux, lui a aplani la route du consulat ; car alors le fils semblait réclamer une dette contractée envers son père. Votre noblesse, Servius Sulpicius, est sans doute fort illustre, mais elle est surtout connue des savants et des historiens ; son éclat frappe moins les yeux du peuple et de ceux qui donnent leurs suffrages. Votre père était de l'ordre équestre ; aucun genre de gloire n'a illustré le nom de votre aïeul. Ce n'est pas dans les souvenirs récents de nos contemporains, mais dans la poussière de nos annales qu'il faut aller chercher les preuves de votre noblesse. Aussi vous ai-je toujours regardé comme un des nôtres, parce que, fils d'un simple chevalier, vous avez su, à force de vertu et de talent, vous rendre digne des plus grands honneurs ; et je n'ai jamais pensé qu'il y eût moins de mérite dans Q. Pompéius, homme nouveau et d'un si grand

courage, que dans Marcus Émilius, issu des plus nobles aïeux. En effet, il ne faut pas moins de force d'âme et de génie pour transmettre à ses descendants, comme l'a fait Pompéius, une illustration qu'on ne tient de personne, qu'il n'en a fallu à Scaurus pour faire revivre par sa vertu la mémoire presque éteinte de sa race.

VIII. Je croyais cependant, juges, avoir assez fait pour qu'on n'objectât plus à tant de citoyens distingués l'obscurité de leur naissance. En vain rappelaient-ils naguère l'exemple glorieux des Curius, des Caton, des Pompée, hommes nouveaux, et celui plus récent des Marius, des Didius et des Célius ; ils restaient oubliés. Mais lorsque j'eus enfin, après un si long intervalle, renversé les barrières que nous opposait la noblesse, et rendu la carrière du consulat accessible, comme chez nos aïeux, à la vertu aussi bien qu'à la naissance, je ne pensais pas qu'un consul désigné, d'une famille ancienne et illustre, défendu par un consul, fils d'un simple chevalier, eût à répondre à ses accusateurs sur la nouveauté de sa race. Le sort m'a donné à moi-même deux patriciens pour compétiteurs, l'un, le plus scélérat et le plus audacieux des hommes ; l'autre, modèle de vertu et de modestie : je l'ai cependant emporté sur tous les deux ; sur Catilina, par le mérite ; sur Galba, par la faveur du peuple. Si cette préférence pouvait être un grief contre un homme nouveau, certes je n'aurais manqué ni d'ennemis, ni d'envieux. Laissons donc de côté la noblesse, qui est égale de part et d'autre, pour nous occuper du reste. Muréna, dit Sulpicius, a brigué la questure avec moi, et j'ai été nommé avant lui. Il est des objections qui n'ont pas besoin de réponse. Aucun de vous n'ignore, juges, que lorsqu'on nomme plusieurs candidats dont les titres sont égaux, il n'en est qu'un qui puisse être désigné le premier. L'ordre des nominations n'est donc pas celui du mérite, parce qu'il y a des degrés dans les nominations, et que souvent il n'y en a pas dans le mérite. Mais la questure qui vous échut à tous deux fut à peu près de la même importance : il obtint, d'après la loi Titia, une province pacifique et tranquille ; et vous, celle qui excite les acclamations ironiques du peuple, quand les questeurs tirent au sort la province d'Ostie, moins avantageuse et moins brillante que difficile et incommode. Son nom, comme le vôtre, n'a reçu aucun éclat de cette questure. Le sort ne vous ouvrait point de carrière où votre mérite pût s'exercer et se faire connaître.

IX. Veut-on comparer le reste de leur vie ? Ils ont suivi l'un et l'autre une route bien différente. Servius, enrôlé comme nous dans la milice civile, a donné des consultations, des réponses, des formules ; ministère plein de soucis et de dégoûts. Il a étudié le droit, s'est consumé dans les veilles et les travaux. Il a été utile aux uns ; il a supporté la sottise des autres, affronté l'arrogance de ceux-ci, essuyé en silence l'humeur chagrine de ceux-là ; il a vécu pour les autres et non pour lui. Quels éloges, quelle reconnaissance ne mérite pas un homme, qui, seul,

se consacre tout entier à des études qui doivent profiter à tant de personnes ? Que faisait cependant Muréna ? Il était lieutenant d'un grand général, aussi distingué par sa prudence que par son courage, de Lucullus ; à ce titre, il a commandé en chef, livré bataille ; il en est venu aux mains, il a mis en déroute nombre d'ennemis ; il a emporté plusieurs villes d'assaut, ou les a réduites à capituler ; enfin il a parcouru cette Asie si riche et si voluptueuse, sans y laisser une trace d'avarice ou de mollesse ; et dans une guerre de cette importance, il a été assez habile pour faire de grandes choses sans son général, quand son général n'en a point fait sans lui. Bien que je parle ainsi devant Lucullus, je ne crains pas de paraître avoir obtenu de lui, grâce au danger de Muréna, la permission d'exagérer ses services ; ils sont attestés dans des lettres authentiques où Lucullus donne à son lieutenant tous les éloges qu'un général exempt d'orgueil et de jalousie doit accorder à ceux qui ont le droit de partager sa gloire. Ainsi, des deux côtés, je vois un mérite éminent, une haute considération ; et si Servius me le permettait, je placerais les deux rivaux sur la même ligne. Mais il ne veut pas le souffrir ; il déprécie l'art militaire, il rabaisse les exploits du lieutenant de Lucullus : c'est notre assiduité dans Rome, c'est ce retour constant d'occupations journalières qui doivent être des titres au consulat. Quoi ! dit-il, vous auriez passé tant d'années à l'armée, sans mettre le pied dans le forum ; et après une si longue absence et un tel intervalle, vous viendriez disputer les honneurs à ceux qui ont fait du forum leur séjour habituel ? D'abord, Servius, vous ne sauriez croire combien notre assiduité devient quelquefois pénible et fatigante pour le peuple. Il m'a sans doute été fort utile que mes concitoyens eussent mes travaux sous les yeux ; toutefois ce n'est qu'avec bien de la peine que j'ai pu faire oublier l'ennui de ma présence continuelle. Peut-être l'avez-vous éprouvé comme moi, et nous n'aurions rien perdu ni l'un ni l'autre à nous faire un peu désirer. Mais laissons cela, et revenons au parallèle des deux professions. Qui peut douter que la gloire des armes ne donne plus de droits au consulat que celle du barreau ? Le jurisconsulte se lève avant le jour pour répondre à ses clients ; le guerrier, pour arriver à temps avec son armée au poste dont il veut s'emparer. L'un s'éveille au chant du coq, l'autre, au son de la trompette. Vous disposez les pièces d'un procès, lui range ses troupes. Vous mettez vos clients à l'abri des surprises, lui ce sont des villes et un camp qu'il protège. Il connaît et sait le moyen de nous garantir de l'ennemi, vous celui de nous préserver des eaux pluviales ; sa science consiste à reculer les bornes de l'empire, la vôtre à régler celles d'un champ. En un mot, pour dire ici toute ma pensée ; la gloire militaire efface toutes les autres. C'est elle qui a illustré le nom romain ; c'est elle qui a immortalisé cette ville ; c'est elle qui nous a donné l'empire du monde. Tous les talents civils, nos brillantes études, la gloire et l'éloquence du barreau, fleurissent en paix à l'ombre des vertus militaires : à la première alarme, tous nos arts paisibles rentrent dans le silence.

X. La tendresse vraiment paternelle que je vous vois professer pour cette science du droit, ne me permet pas de vous laisser dans l'erreur profonde qui vous fait attacher un si haut prix à je ne sais quelle étude qui vous a coûté tant de peines. Ce sont d'autres qualités, c'est votre modération, votre sagesse, votre justice, votre intégrité qui, à mes yeux, vous ont particulièrement rendu digne du consulat et des plus grands honneurs. Quant à l'étude que vous avez faite du droit civil, je ne dirai pas que vous ayez perdu votre peine, mais je dirai que ce n'est pas un puissant moyen pour arriver au consulat. En effet, les talents propres à nous concilier la faveur du peuple romain doivent réunir à la plus éclatante considération la plus réelle utilité. Une haute considération entoure ceux qui ont en partage le mérite militaire ; ils sont regardés comme les défenseurs et les soutiens de nos conquêtes et de nos institutions. Leur utilité n'est pas moindre, puisque c'est leur sagesse et leur courage qui nous assurent le double bienfait de notre indépendance nationale, politique et civile. C'est encore un titre important et justement apprécié que ce talent de la parole qui influa souvent sur le choix d'un consul ; ce don de pouvoir, par une sage et persuasive éloquence, toucher les esprits du sénat, du peuple et des juges. On veut un consul dont la voix sache, quand il le faut, étouffer les clameurs des tribuns, calmer les mouvements populaires, résister aux séductions. Il n'est pas étonnant qu'un pareil mérite ait élevé au consulat des hommes sans naissance, puisqu'il donne à celui qui le possède de nombreux clients, des amis fidèles et des partisans dévoués. Votre profession, Sulpicius, ne présente aucun de ces avantages.

XI. D'abord, quel éclat peut-il y avoir dans une science aussi frivole, qui repose sur des recherches minutieuses et sur des distinctions de lettres et de mots ? En second lieu, si une pareille étude a pu jouir de quelque estime chez nos ancêtres, aujourd'hui que vos mystères sont révélés, elle est frappée de discrédit. Peu de personnes connaissaient autrefois les jours où il était permis d'agir en justice ; le tableau des jours fastes n'était pas alors publié. Les jurisconsultes étaient en grande considération, et on les consultait sur les jours, comme les Chaldéens. Il se rencontra un greffier, nommé Cn. Flavius, qui creva, comme on dit, les yeux aux corneilles, et qui, en publiant un tableau des fastes jour par jour, déroba toute leur science à nos subtils jurisconsultes. Ceux-ci, furieux et craignant que la publication et la connaissance de ces tables ne rendissent leur ministère inutile, imaginèrent certaines formules pour pouvoir se mêler dans toutes les affaires.

XII. Rien n'était plus simple que de procéder ainsi : La terre du pays des Sabins est à moi. - Non, elle m'appartient ; puis de juger. Ils ne l'ont pas voulu. La terre, disent-ils, qui est dans le pays nommé pays des Sabins. (Voilà déjà bien des mots ; voyons la suite.) Moi, je prétends qu'en vertu du droit Quiritaire, elle

m'appartient. Et après ? En conséquence, je vous appelle sur le lieu même pour y débattre nos droits. L'adversaire ne savait que répondre à ce verbiage du demandeur. Alors le même jurisconsulte passe de son côté, comme un joueur de flûte latin. Je vous appelle à mon tour, dit-il, de l'endroit où nous sommes sur le champ où vous m'avez appelé. Le préteur cependant se serait cru trop de talent et d'esprit, s'il avait pu faire lui-même la réponse ; et on lui a aussi composé une formule absurde d'ailleurs, et surtout dans ce qui suit : Devant vos témoins ici présents ; voici votre chemin, allez. Notre savant jurisconsulte était là pour leur montrer la route. Revenez, disait le juge. Et le même guide les ramenait. Je crois que nos vieux Romains, tout graves qu'ils étaient, trouvaient bien ridicule d'ordonner à des hommes de quitter la place où ils étaient, où ils devaient être, pour y revenir aussitôt. Tout le reste est empreint de la même extravagance : Puisque je vous aperçois devant le préteur ; et ceci encore : Revendiquez-vous pour la forme ? Tant que ces formules furent un mystère, il fallait bien s'adresser aux initiés ; mais une fois que la publicité et l'usage eurent permis de les voir de près, on les a trouvées aussi vides de sens que pleines de sottise et de mauvaise foi. Une foule de sages dispositions contenues dans nos lois ont été altérées et corrompues par la subtilité des jurisconsultes. Nos ancêtres avaient voulu que les femmes, à cause de la faiblesse de leur jugement, fussent toutes en puissance de tuteurs : les jurisconsultes ont inventé une espèce de tuteurs sous la dépendance des femmes. Nos aïeux ne voulaient pas que les sacrifices des familles tombassent en désuétude ; pour les anéantir, le génie des jurisconsultes a institué des ventes simulées avec des vieillards. En un mot, dans tout le droit civil ils ont négligé l'équité pour s'en tenir à la lettre ; à tel point que, pour avoir trouvé le nom de Caïa, cité comme exemple par un jurisconsulte, ils ont cru que le mariage par coemption donnait à toutes les femmes ce même nom de Caïa. Ce qui me surprend toujours, c'est que tant d'hommes ingénieux n'aient pu décider, depuis tant d'années, si l'on devait dire le troisième jour ou le surlendemain, le juge ou l'arbitre, l'affaire ou le procès.

XIII. Aussi, je le répète, on ne peut regarder comme un titre au consulat une science qui est toute de vaines formules et de subtilités menteuses. Elle donne moins de droits encore à la faveur publique. Car c'est une arme mise à la portée de tous, qui peut servir également à mon adversaire et à moi, et qui n'exige aucune reconnaissance. Aussi avez-vous perdu non-seulement l'espoir de placer utilement vos services, mais encore l'importance de cette formule autrefois si imposante Vous pouvez consulter. On ne peut se faire un mérite d'une science qui, les jours de fête, n'est d'aucun usage ni dans Rome ni hors de Rome. Peut-on passer pour habile dans une chose que tout le monde sait, et sur laquelle on ne peut digérer d'opinion. Personne ne peut trouver difficile une science renfermée dans un petit nombre de livres connus de tous. Oui, tout occupé que je suis, pour peu

que vous me poussiez à bout, en trois jours je me ferai jurisconsulte. Car enfin, tout ce qui est de formule est écrit, et ces formules ne sont pas tellement précises que je ne puisse y faire entrer ce dont il s'agit. Quant aux consultations, il n'y a jamais grand risque à courir si vous répondez juste, vous aurez répondu comme Servius ; sinon, vous passerez pour un homme habile dans la connaissance du droit et de la controverse. La gloire militaire n'est donc pas la seule qu'on doive préférer à vos formules et à vos procédures ; le talent de la parole laisse bien loin derrière lui votre genre d'études, et je crois que la plupart des jurisconsultes ont commencé par la carrière de l'éloquence ; mais que, désespérant d'y atteindre, ils se sont rabattus sur le droit. Semblables à ces musiciens grecs qui deviennent joueurs de flûte parce qu'ils ne peuvent être citharistes, bien des gens qui n'ont pu devenir orateurs se font jurisconsultes. L'étude de l'éloquence est difficile et sérieuse, mais elle procure de la considération et du crédit. A vous, jurisconsultes, ce sont des moyens de salut qu'on vient vous demander ; mais à l'orateur, c'est le salut même. D'ailleurs vos oracles tombent souvent devant son plaidoyer, et n'ont de valeur que celle qu'il leur prête. Si j'avais été plus loin dans cet art, j'en ferais l'éloge avec plus de réserve ; mais ce n'est pas de moi que je parle ; je parle des grands orateurs que Rome a possédés autrefois et qu'elle possède encore aujourd'hui.

XIV. Deux professions peuvent élever un citoyen au plus haut rang dans l'estime publique, l'art militaire et l'éloquence. L'une maintient les avantages de la paix, l'autre écarte les périls de la guerre. Cependant il est d'autres genres de mérite d'un prix incontestable, tels que la justice, la bonne foi, la pudeur, que tout le monde, Sulpicius, remarque en vous à un degré éminent ; mais je parle en ce moment des talents qui conduisent au consulat, et non du mérite individuel. Tous nos livres nous tombent des mains au premier bruit qui nous annonce la guerre. En effet, comme l'a dit un poète ingénieux et plein de sens, dès que le cri de guerre a retenti, « on voit aussitôt disparaître non-seulement votre fausse science, toute de vaines paroles, mais encore la vraie souveraine du monde, la sagesse ; c'est la force qui décide ; l'orateur n'est plus rien. Qu'il soit bavard ou éloquent, n'importe ; c'est le farouche soldat que l'on aime. » Toute notre science devient nulle : « Ce n'est plus avec les formules du droit, ajoute le poète, c'est avec le fer qu'on demande justice. » S'il en est ainsi, Sulpicius, le barreau, je pense, doit le céder aux camps, la paix à la guerre, la plume à l'épée, l'ombre au soleil ; enfin le premier rang dans Rome appartient à cet art qui a donné à la république le premier rang dans l'univers. Mais, au dire de Caton, nous exagérons les services de Muréna, et nous oublions que, dans toute cette guerre de Mithridate, nous n'avons eu affaire qu'à des femmes. Je suis loin de partager cet avis, juges ; et sans m'étendre sur ce sujet, qui est étranger à la cause, j'en dirai quelques mots. Si l'on doit n'avoir que

du mépris pour toutes les guerres que nous avons eues avec les Grecs, ne faut-il pas tourner en dérision le triomphe de M. Curius sur Pyrrhus, de T. Flamininus sur Philippe, de M. Fulvius sur les Étoliens, de Paul Émile sur le roi Persée, de Q. Métellus sur le faux Philippe, de L. Mummius sur les Corinthiens ? Mais si l'on est forcé de reconnaître l'importance de ces guerres, de ces victoires, pourquoi ce mépris pour les peuples asiatiques et pour un ennemi tel que Mithridate ? Je lis dans nos annales que la guerre contre Antiochus est une des luttes les plus sanglantes qu'ait soutenues le peuple romain : et L. Scipion, qui a partagé avec son frère l'honneur d'avoir terminé cette guerre, a trouvé dans le surnom d'Asiatique la même gloire que le vainqueur de Carthage dans celui d'Africain. C'est aussi dans cette guerre que se distingua M. Caton, votre bisaïeul ; et cet illustre citoyen que je me représente avec le caractère que je vous connais, n'eût jamais accompagné Scipion, s'il avait cru n'avoir que des femmes à combattre. Et pour que le sénat ait engagé l'Africain à partir comme lieutenant de son frère, lui qui venait de chasser Hannibal de l'Italie et de le forcer à s'exiler de l'Afrique, lui qui par la ruine de Carthage avait délivré la république des plus grands périls, il fallait bien que cette guerre fût regardée comme importante et difficile.

XV. Maintenant si vous considérez avec soin la puissance de Mithridate, ses actions et son caractère, assurément vous le mettez au-dessus de tous les rois que le peuple romain a eus à combattre. C'est lui que Sylla, cet habile général, pour ne rien dire de plus, à la tête d'une armée nombreuse et aguerrie, après l'avoir irrité par une victoire, laissa sortir en paix de l'Asie ravagée par ses armées ; c'est lui que L. Muréna, père de l'accusé, malgré la vigueur et l'opiniâtreté de ses attaques, repoussa sur presque tous les points, mais laissa encore debout ; enfin c'est ce roi qui, après quelques années employées à réparer ses pertes et à rassembler de nouvelles forces, reparut si puissant et si redoutable, qu'il put se flatter un instant d'unir l'Océan avec le Pont, les troupes de Sertorius avec les siennes. Deux consuls furent chargés de la conduite de cette guerre : l'un devait poursuivre Mithridate, l'autre couvrir la Bithynie. Les échecs essuyés par le second sur terre et sur mer ne firent qu'augmenter encore la puissance et la gloire de ce roi. Mais Lucullus obtint de si brillants succès, qu'on ne peut citer de campagne plus importante et qui ait été conduite avec plus de prudence et de courage. En effet, lorsque tout l'effort de la guerre s'était concentré autour des murs de Cyzique, place que Muréna regardait comme la clef de l'Asie, et dont la prise et la ruine devaient lui ouvrir l'entrée de la province, Lucullus prit si bien ses mesures qu'il garantit de tout péril une ville alliée, et réduisit en même temps l'armée du roi à s'épuiser dans les longueurs d'un siège inutile. Et ce combat naval de Ténédos, lorsque, sous les ordres des chefs les plus intrépides, la flotte ennemie, voguant à pleines voiles, s'avancait vers l'Italie, enflée d'ardeur et d'espérance ; croyez-vous que ce n'ait été qu'une

simple rencontre et que le succès n'ait pas été disputé? Je passe sous silence de nombreux combats et des sièges fameux. Chassé enfin de ses États, Mithridate eut encore la puissance et l'adresse d'attacher à ses intérêts le roi d'Arménie, et de trouver de nouvelles ressources pour relever sa fortune.

XVI. Si j'avais à parler ici des exploits de notre armée et de son général, il me serait facile de vous rappeler un grand nombre de combats glorieux ; mais ce n'est point de cela qu'il s'agit. Je soutiens seulement que si cette guerre, si cet ennemi, si ce roi avaient été à mépriser, le sénat et le peuple romain n'auraient pas attaché tant d'importance à entreprendre cette expédition, et mis une telle persévérance à la continuer pendant tant d'années ; Lucullus n'y aurait pas acquis tant de gloire, et le peuple romain ne se serait pas si fort empressé de confier le soin de la terminer à Pompée, qui, de tous les combats qu'il a livrés, n'en a jamais soutenu un plus terrible et où la victoire ait été plus disputée que celui où il eut pour adversaire Mithridate en personne. Ce prince, échappé au désastre, s'enfuit vers le Bosphore, où notre armée ne pouvait pénétrer ; et dans sa fuite même et au comble de l'infortune, il conserva toujours le titre de roi. Aussi Pompée, après s'être emparé de son royaume, après l'avoir chassé de tous ses ports et de toutes ses retraites, regardait l'existence de cet ennemi comme si redoutable, que, malgré la victoire qui lui avait livré tous les États, toutes les conquêtes, toutes les espérances de Mithridate, il ne crut la guerre véritablement terminée que lorsque ce prince eut cessé de vivre. Et c'est là l'ennemi que vous méprisez, Caton, ce roi que tant de généraux ont combattu tant de fois et pendant tant d'années ; un roi qui, fugitif et dépouillé de tous ses États, inspirait encore tant de crainte, qu'on ne crut la guerre terminée qu'en apprenant sa mort. Oui, je soutiens que, dans cette guerre, Muréna s'est distingué comme un lieutenant du plus grand courage, d'une haute prudence, et d'une infatigable activité, et que de tels services lui ont donné au consulat des titres aussi honorables que nos fonctions civiles du forum.

XVII. Mais, dites-vous, lorsqu'ils briguaient tous deux la préture, Servius a été désigné le premier. Persisterez-vous à vouloir que le peuple soit engagé comme en vertu d'une obligation écrite, et que s'il a une fois assigné un rang à un candidat dans une élection, il soit tenu de le lui conserver dans les autres? Quel détroit, quelle mer orageuse est sujette à des mouvements plus terribles, à des agitations plus violentes et plus variées, à des tempêtes plus fréquentes que celles des comices? L'intervalle d'un jour, l'espace d'une nuit, suffisent souvent pour tout bouleverser, et quelquefois une légère rumeur vient, comme un vent subit, changer les dispositions de tout le peuple. Que dis-je! Souvent une cause inconnue confond toutes les prévisions, et le peuple lui-même s'étonne du résultat, comme s'il n'était pas son ouvrage. Rien de plus incertain que la multitude, rien de plus

impénétrable que la volonté des hommes, rien de plus trompeur que les élections. Qui aurait pensé que L. Philippus, malgré son talent, ses services, sa popularité et sa noblesse, serait vaincu par M. Hérennius ? Que Q. Catulus, ce modèle de douceur, de sagesse et d'intégrité, le serait par Cn. Manlius ? Que M. Scaurus enfin, personnage si considérable, citoyen si distingué, sénateur si courageux, ne l'emporterait pas sur Q. Maximus ? Non-seulement on n'avait pas cru qu'une seule de ces choses fût possible, mais, après l'événement, on n'a pu les expliquer. Souvent la tempête s'annonce dans le ciel par quelque indice certain ; mais souvent aussi elle éclate tout à coup, par une cause cachée, sans que rien ait signalé son approche ; ainsi dans les orages populaires des comices, s'il est permis quelquefois d'en découvrir la cause, souvent aussi elle est enveloppée d'une telle obscurité qu'il faut les attribuer au hasard.

XVIII. Cependant, s'il faut tout expliquer, il a manqué à Muréna pour obtenir la préture deux circonstances qui l'ont merveilleusement servi pour le consulat. D'abord le peuple attendait de lui des jeux dont certains bruits et les propos intéressés de ses compétiteurs avaient entretenu l'espérance ; ensuite les soldats qui, dans la province et pendant sa lieutenance, avaient été témoins de sa valeur et de sa générosité, n'étaient pas encore revenus à Rome. La fortune lui ménageait ces deux avantages pour le consulat. Car l'armée de Lucullus, présente à Rome pour le triomphe de son général, appuya les prétentions de Muréna, et sa préture lui a fourni le moyen de donner avec éclat ces jeux qu'on réclamait de lui avant l'élection. Trouvez-vous que ce soient là des avantages d'un faible secours pour obtenir le consulat ? Les soldats, dont la faveur est déjà si puissante à cause de leur nombre et du crédit qu'ils ont sur leurs amis, exercent encore par leurs suffrages une grande influence sur le peuple romain ; car ce sont des guerriers qu'on choisit dans les comices consulaires, et non des interprètes de mots. C'est une recommandation bien puissante que celle-ci : "Il m'a soigné dans mes blessures, il m'a donné part au butin ; c'est sous sa conduite que nous avons forcé le camp ennemi, que nous avons livré bataille ; jamais il n'a imposé aux soldats des travaux qu'il ne partageât lui-même ; son bonheur est digne de son courage. » Quel pouvoir de pareils discours n'ont-ils pas sur l'opinion et sur les esprits des hommes ? Et si telle est l'autorité de la religion dans les comices, que le choix de la première centurie a toujours été regardé comme un augure, doit-on s'étonner que la réputation de bonheur dont jouissait Muréna ait déterminé son élection ?

XIX. Si pourtant ces titres, tout puissants qu'ils sont, vous paraissent frivoles, et que vous préféreriez les suffrages de la ville à ceux de l'armée : daignez au moins ne pas tant mépriser l'élégance des jeux et la magnificence des spectacles qui ont si bien servi Muréna. Ai-je besoin de dire combien les fêtes ont d'attraits pour le

peuple et la multitude ignorante ? Rien de moins surprenant, et cela suffirait sans doute, puisque c'est le peuple et la multitude qui composent les comices. Il ne faut donc pas s'étonner que la magnificence des jeux qui plaît tant au peuple, l'ait rendu favorable à Muréna. Si nous-mêmes, que l'empêchement des affaires écarte de tout plaisir, et qui, au sein de nos travaux, pouvons nous créer tant d'autres divertissements, nous trouvons du charme et de l'agrément dans ces fêtes, pourquoi vous étonner de leur pouvoir sur une multitude peu éclairée ? L. Othon, citoyen recommandable et mon ami, n'eut pas seulement pour but de rétablir en faveur des chevaliers un privilège honorable ; il voulut encore assurer leurs plaisirs. Aussi sa loi sur les jeux a-t-elle été accueillie avec une vive approbation, parce qu'elle a rendu à un ordre justement estimé, avec une distinction flatteuse, un agréable délassement. Les jeux, croyez-moi, ne déplaisent à personne, pas plus à ceux qui s'en cachent qu'à ceux qui en conviennent. J'en ai moi-même fait l'épreuve dans ma candidature : j'eus aussi à combattre ces redoutables solliciteurs. Si moi, qui, dans mon édilité, avais donné des jeux de trois sortes, je ne laissai pas d'éprouver quelque inquiétude de ceux qu'Antoine fit célébrer, vous à qui le sort n'a pas permis d'en donner, croyez-vous que ce théâtre tout brillant d'argent dont vous vous moquez aujourd'hui, n'ait point servi votre adversaire ?

XX. Supposons néanmoins tout égal entre vous ; admettons que les travaux du forum puissent être opposés aux travaux des camps, les suffrages de la ville à ceux de l'armée ; que ce soit la même chose d'avoir donné des jeux magnifiques ou de n'en avoir pas donné : eh bien ! dans votre préture, ne trouvez-vous aucune différence entre les fonctions que le sort vous assigne à vous et à lui ? Muréna obtint la préture de la ville que nous tous vos amis désirions pour vous. Dans cette place, l'importance des attributions est une source de gloire ; l'équité qu'on y montre, une source de crédit. C'est là qu'un préteur habile comme Muréna l'a été, sait, par l'impartialité de ses jugements, ne blesser personne, et se concilier tout le monde par son affabilité. Magistrature privilégiée et bien propre à mériter le consulat, puisqu'elle ouvre une libre carrière à l'équité, à l'intégrité, à la douceur du juge, et qu'elle se termine par la solennité des jeux. Et quel fut votre partage ? Des fonctions tristes et dures, le jugement des crimes de péculat ; d'un côté, le deuil et les larmes, de l'autre, les chaînes et les délateurs. Il faut rassembler les juges malgré eux, les retenir contre leur volonté. La condamnation d'un greffier vous aliéna la compagnie entière ; en désapprouvant les dons de Sylla, vous fîtes murmurer plusieurs citoyens estimables, et presque la moitié de Rome. L'estimation des dommages fut sévère : celui qui approuve cette rigueur, l'oublie bien vite ; celui qui en souffre, s'en souvient toujours. Enfin, vous n'avez point accepté de province : je ne saurais blâmer en vous ce que j'ai cru devoir faire comme préteur et comme consul. Cependant Muréna, en se montrant plus facile, trouva l'occasion d'aug-

menter sa renommée et le nombre de ses amis. Il fit en partant une levée de troupes dans l'Ombrie, et la république lui avait permis d'accorder des exemptions : l'usage qu'il fit de ce pouvoir lui attacha plusieurs tribus composées des villes municipales de ce pays. Dans les Gaules, ses soins et son équité firent recouvrer à nos receveurs des finances des sommes qu'ils croyaient perdues sans retour. Vous, cependant, Sulpicius, vous obligiez vos amis à Rome, je le reconnais : mais réfléchissez qu'il est bien des gens dont l'amitié se refroidit pour ceux qui dédaignent les provinces.

XXI. Maintenant, juges, après vous avoir montré l'égalité des droits de Muréna et de Sulpicius au consulat, et la différence de leur conduite pendant leur préture, je vais dire avec franchise ce qui constitue l'infériorité de mon ami Servius, et je dirai devant vous, aujourd'hui que l'élection est terminée, ce que plus d'une fois, avant la tenue des comices, je lui ai dit à lui-même. Vous ne savez point demander le consulat, Servius, je vous l'ai souvent répété ; et dans les circonstances même où je vous voyais agir et parler avec énergie, je trouvais en vous plutôt le courage d'un sénateur que la prudence d'un candidat. D'abord ces terribles menaces d'accusation que vous faisiez chaque jour prouvent sans doute un caractère intrépide ; mais elles font croire au peuple qu'on a perdu toute espérance, et refroidissent le zèle de nos amis. Je ne sais comment il arrive, et ce n'est pas dans une ou deux personnes, c'est dans plusieurs qu'on l'a remarqué, dès qu'un candidat semble vouloir accuser son adversaire, on se persuade qu'il désespère du succès. Mais quoi ! Est-il défendu de poursuivre une injustice ? Non ; c'est même un devoir ; mais le temps où l'on sollicite, n'est pas celui où l'on accuse. Je veux qu'un candidat, surtout celui qui aspire à la dignité consulaire, se présente au forum et au Champ de Mars, avec confiance, espoir, et entouré d'un nombreux cortège ; je n'aime pas en lui cet esprit d'inquisition, qui est le présage d'un échec ; je n'aime pas qu'il cherche des témoins plutôt que des suffrages, qu'il menace au lieu de caresser, qu'il déclame quand il devrait solliciter, surtout depuis qu'un usage nouveau s'est introduit, celui de parcourir les maisons des candidats, pour tâcher de surprendre sur leur visage les espérances et les ressources de chacun. Voyez -vous, dit-on, comme il est triste et abattu ? Le découragement, la défiance lui ont fait jeter les armes. Puis circulent ces bruits : "Savez-vous qu'il médite une accusation ? qu'il informe contre ses compétiteurs ? qu'il cherche des témoins ? J'en nommerai un autre, puisque lui-même il désespère." Qu'arrive-t-il à de tels candidats ? Leurs amis les plus intimes se relâchent, leur zèle s'affaiblit, ils abandonnent un homme qui désespère lui-même, ou réservent leurs bons offices et leur crédit pour le jugement et l'accusation.

XXII. Ce n'est pas tout : le candidat lui-même ne peut appliquer à sa demande tout son esprit, tous ses soins, toute son activité. Il est distrait par la pensée de l'accusation, qui, loin d'être une petite affaire, est au contraire la plus sérieuse de toutes. C'est une grande tâche de préparer tous ses griefs pour faire bannir un citoyen, et un citoyen riche et puissant, qui, par lui-même, par les siens, ou même par des personnes étrangères, a toujours tant de moyens de défense. Dès qu'un homme est en péril, nous volons tous à son aide, et à moins d'inimitié déclarée, un accusé, quelque étranger qu'il nous puisse être, trouve en nous des défenseurs aussi zélés que dans ses meilleurs amis. Aussi moi, qui connais par ma propre expérience tous les désagréments d'une candidature, d'une défense et d'une accusation, j'ai vu qu'il faut au candidat l'assiduité la plus soutenue ; au défenseur, le zèle le plus actif ; à l'accusateur, une laborieuse persévérance. Aussi je soutiens qu'il est impossible au même homme de briguer avec succès le consulat et de concerter en même temps une accusation. Peu d'hommes sont capables de suffire à l'une de ces tâches ; personne, à toutes les deux à la fois. En oubliant votre rôle de candidat pour vous faire accusateur, avez-vous donc pensé pouvoir remplir cette double tâche ? vous vous êtes étrangement trompé. S'est-il passé un jour, depuis que vous êtes entré dans cette voie d'accusation, que vous n'ayez consacré tout entier à ces pénibles soins ?

XXIII. Vous avez sollicité une loi sur la brigue, dont vous n'aviez pas besoin : la loi Calpurnia était déjà assez sévère. Cependant on s'est rendu à vos désirs, par déférence pour votre caractère. Mais cette loi, qui aurait fourni des armes à votre accusation, si Muréna eût été coupable, a été nuisible à vos intérêts de candidat. Vous avez exigé une peine plus forte contre le peuple ; les dernières classes se sont alarmées. Vous avez demandé l'exil contre ceux de notre ordre, le sénat y a consenti ; mais ce n'est pas sans répugnance qu'il a cédé à vos sollicitations pour rendre plus dure notre condition commune. Vous avez attaché une peine à l'excuse pour cause de maladie : cette mesure a mécontenté beaucoup de gens qui se trouvent dans l'alternative d'agir au préjudice de leur santé, ou de payer l'amende parce qu'ils sont malades. Mais enfin qui donc a porté cette loi ? Celui qui n'a fait qu'obéir à votre volonté et à l'autorité du sénat ; celui qui n'y avait aucun intérêt personnel. Pensez-vous que les propositions que je vins à bout de faire rejeter par la majorité du sénat, vous aient fait peu de tort ? Vous aviez demandé la confusion des suffrages, la remise en vigueur de la loi Manilia, l'abolition de toute distinction de mérite, de crédit et de rang. C'est avec une véritable douleur que des citoyens honorables, considérés dans leur cité et dans leurs municipes, ont vu un homme de votre caractère vouloir faire ainsi disparaître tous les degrés de mérite et de considération. Vous vouliez encore que les juges fussent au choix de l'accusateur, afin que les haines sourdes qui se cachent aujourd'hui sous le voile d'inimitiés se-

crêtes, pussent éclater contre les meilleurs citoyens. Toutes ces mesures vous ouvraient la voie de l'accusation, mais vous fermaient celle du consulat. Enfin voici le coup le plus terrible que vous ayez porté à vos prétentions, comme je vous en avertis alors ; et Hortensius, le plus ingénieux et le plus éloquent des hommes, vous l'a prouvé par d'excellentes raisons. C'est ce qui rend ma tâche plus difficile encore, puisque, venant à parler après lui, après un homme aussi distingué que Crassus, par la considération qui l'entoure, par son zèle et son talent, je n'avais point à traiter une partie spéciale de la cause, mais à dire sur l'ensemble ce que je jugerais à propos. Forcé de reproduire les mêmes idées, je ne puis que répéter, juges, ce que dans votre sagesse vous vous êtes déjà dit à vous-mêmes.

XXIV. Et cependant, Servius, quel coup mortel n'avez-vous pas porté à vos prétentions, quand vous avez fait craindre au peuple romain d'avoir Catilina pour consul, en paraissant abandonner votre candidature pour préparer une accusation ? Chacun vous voyait faire des enquêtes ; on remarquait votre air soucieux, la tristesse de vos amis, vos recherches, vos démarches pour trouver des preuves et des témoins, vos conférences avec vos assesseurs. De pareils soins répandent des nuages sur le front des candidats. Cependant Catilina marchait l'air joyeux et triomphant, escorté d'une nombreuse jeunesse, environné de délateurs et d'assassins, fier de l'appui de ses satellites et des promesses qu'il se vantait d'avoir reçues de mon collègue, et traînant à sa suite une armée de colons d'Arrétium et de Fésules. Dans ce ramas composé d'éléments si divers, on distinguait des hommes qu'avaient frappés les désastres du temps de Sylla. Leur chef, la fureur peinte sur le visage, le crime dans les yeux et la menace à la bouche, se croyait certain du succès, et regardait déjà le consulat comme une proie assurée. Il dédaignait Muréna ; il voyait dans Sulpicius un accusateur et non un concurrent ; il lui déclarait la guerre et menaçait la république.

XXV. Dans ces conjonctures, quel effroi pour les gens de bien, quel désespoir pour la république, s'il eût été nommé consul ! Ne me forcez point de retracer ces cruels souvenirs, ils sont présents à vos esprits. Vous vous souvenez de la terreur qui se répandit dans la ville avec le bruit des discours que cet infâme gladiateur avait tenus dans une assemblée secrète : « Les malheureux, disait-il, ne peuvent trouver de défenseur fidèle que dans un malheureux ; les promesses des gens riches et puissants ne doivent inspirer aucune confiance aux citoyens pauvres et ruinés. Que ceux qui veulent réparer leurs pertes, recouvrer les biens qui leur ont été ravis, considèrent ce que je dois moi-même, ce que je possède, ce que j'ose. A des misérables, il faut pour marcher à leur tête un chef misérable et audacieux. » C'est alors, vous vous le rappelez, que sur ces bruits alarmants, je provoquai le sénatus-consulte qui retarda les comices du lendemain, afin que le

sénat pût délibérer sur cette affaire. Le lendemain, en pleine assemblée, je fis lever Catilina, et lui ordonnai de répondre sur les faits qui m'avaient été révélés. Catilina, dont l'audace ne daigna jamais dissimuler, au lieu de désavouer son crime, se dénonça lui-même et leva tout à fait le masque. Il dit "qu'il y avait deux corps dans la république, l'un faible avec une tête plus faible encore, l'autre plein de force, mais manquant de tête. Quant à lui, il avait reçu trop de bienfaits de ce dernier, pour ne pas lui servir de tête aussi longtemps qu'il vivrait." Les murmures du sénat furent unanimes ; mais la sévérité de son arrêt n'égalait pas l'indignité d'une telle conduite. La confiance des uns, la pusillanimité des autres empêchèrent de prendre un parti vigoureux. Alors, joyeux et triomphant, il s'élança hors du sénat, lui qui n'aurait pas dû en sortir vivant, surtout après la réponse que, peu de jours auparavant, il avait eu l'audace de faire à Caton, au sein même de cette assemblée. Comme ce dernier le menaçait de le poursuivre devant les tribunaux : "Si l'on ose, dit-il, mettre le feu à l'édifice de ma fortune, ce n'est pas avec de l'eau, c'est sous des ruines que j'éteindrai l'incendie."

XXVI. Alarmé de tant d'audace, et sachant que les conjurés marchaient vers le Champ de Mars, par l'ordre de Catilina, j'y descendis moi-même, escorté d'une garde brave et fidèle, revêtu d'une large et brillante cuirasse, non pour couvrir mes flancs et ma poitrine (car je savais que Catilina n'aimait à frapper qu'à la tête et à la gorge), mais pour faire comprendre à tous les gens de bien, en leur montrant les craintes et le danger d'un consul, qu'il fallait accourir, comme ils l'ont fait, pour le défendre et lui porter secours. Aussi, Sulpicius, lorsqu'on vit l'ardeur de vos démarches se ralentir, l'espérance et l'ambition de Catilina devenir plus ardentes, tous ceux qui voulaient détourner de la république un pareil fléau, se rangèrent aussitôt du côté de Muréna. Dans les comices consulaires ; rien n'est plus puissant que cet entraînement soudain des volontés, surtout quand il se porte sur un homme de bien qui réunit tant d'autres titres à la faveur publique. Né d'un père et d'aïeux illustres, après une jeunesse irréprochable, une lieutenance glorieuse, une préture signalée par la justice, par l'éclat de ses fêtes, la sagesse de son administration, il a sollicité le consulat avec ardeur, sans céder aux menaces, sans menacer personne. Est-il donc surprenant qu'un tel homme ait trouvé un puissant secours dans l'espérance subite que Catilina osa manifester d'obtenir le consulat ? Me voici arrivé à la troisième partie du discours, aux accusations de brigue, accusations déjà réfutées par ceux qui ont parlé avant moi, et dont je ne parlerai que pour céder au désir de Muréna. Je répondrai d'abord à Postumius, que j'aime et que j'estime, sur les dépositions des distributeurs et les sommes qu'il dit avoir été surprises entre leurs mains ; ensuite à S. Sulpicius, jeune homme plein de talent et de vertu, sur les centurions de chevaliers ; enfin à Caton, qui brille de tous les genres de mérite, sur son rôle d'accusateur, sur le sénatus-consulte et l'intérêt

public.

XXVII. Mais permettez-moi d'abord de vous exprimer les sentiments pénibles que vient d'exciter dans mon âme la situation de Muréna. Il m'est déjà souvent arrivé, juges, en considérant les malheurs des autres, mes propres soucis et mes travaux journaliers, de regarder comme heureux les hommes qui, dégagés du soin de l'ambition, coulent leurs jours dans un paisible repos ; mais aujourd'hui les périls si menaçants et si imprévus qui sont venus fondre sur Muréna, ont tellement navré mon cœur que je ne puis assez déplorer la destinée des hommes mêlés aux affaires publiques, et particulièrement le sort de cet infortuné citoyen. Les premiers efforts qu'il fait pour s'élever d'un seul degré au-dessus des honneurs dont sa famille et ses ancêtres ont joui sans interruption, le mettent en danger de perdre tout à la fois et le rang que ses pères lui ont transmis et celui qu'il ne doit qu'à lui-même. En un mot, le désir d'une gloire nouvelle a compromis son ancienne position. A ce malheur pénible se joint celui, plus cruel encore, d'avoir pour accusateurs des hommes qu'une inimitié particulière n'a point portés à l'accuser, mais qui sont entraînés vers la haine par le désir de réussir dans leur accusation. En effet, pour ne rien dire de Servius Sulpicius, qui est sans doute animé contre Muréna, moins par des griefs personnels que par une rivalité d'honneurs, quels sont ceux qui l'accusent ? Un ami de son père, Cn. Postumius, depuis longtemps, comme il le dit lui-même, son voisin et son ami, qui a donné bien des motifs de leur liaison sans en donner un seul de leur rupture ; Servius Sulpicius, le camarade de son fils, dont le talent ne devrait être employé qu'à défendre les amis de son père ; M. Caton enfin, qui, n'ayant aucun sujet d'inimitié contre Muréna, ne semblait être né à Rome et dans notre siècle que pour faire servir sa puissance et son génie à protéger même les citoyens qu'il connaît le moins, et jamais pour causer la perte, de personne, même d'un ennemi. Je répondrai donc premièrement à Postumius qui, je ne sais comment, de candidat prétorien qu'il était, s'est fait accusateur d'un candidat consulaire, comme un voltigeur qui passerait d'un cheval sur un char. Si ses compétiteurs sont à l'abri de tout reproche, son désistement est un hommage qu'il rend à leur mérite ; si quelqu'un d'entre eux a répandu de l'argent, désirons avoir pour ami un homme capable d'oublier ses propres injures pour venger celles des autres.—

XXVIII. J'arrive enfin à Caton, le plus ferme et le plus solide appui de l'accusation, mais qui, malgré la gravité de ses imputations et sa véhémence, me semble plus redoutable par son autorité que par ses preuves. En présence d'un tel adversaire, je vous supplierai d'abord, juges, de vous défendre de l'impression que pourraient faire sur vous, contre les intérêts de Muréna, le mérite de Caton, les espérances qu'il fait naître comme tribun désigné, et l'éclat imposant d'une vie

honorable. Enfin ne permettez pas que mon client ait seul à souffrir des vertus que Caton s'est données pour être utile à tous. P. Scipion l'Africain avait été deux fois consul ; il avait renversé Carthage et Numance, les deux terreurs de cet empire, quand il accusa L. Cotta. Il réunissait à un degré éminent l'éloquence, l'intégrité, la justice, et son autorité était égale à celle du peuple romain, qui lui devait la sienne. J'ai souvent entendu dire à nos anciens que ce qui avait le mieux servi L. Cotta, c'était le mérite signalé de son accusateur. La sagesse des juges qui eurent à prononcer dans cette affaire, ne voulut pas qu'un accusé pût paraître avoir succombé sous le puissant crédit de son adversaire. Et Serv. Galba (car c'est un fait que l'histoire a conservé) n'a-t-il pas été soustrait par le peuple à la poursuite acharnée de votre illustre bisaïeul, M. Caton ? Toujours, dans cette république, la trop grande puissance des accusateurs a trouvé un contrepoids dans l'opposition de tout le peuple et la sage prévoyance des juges. Je ne veux pas qu'un accusateur apporte en justice trop de pouvoir et d'influence, trop d'autorité ou de crédit. Employez ces précieux avantages à sauver l'innocence, à protéger la faiblesse, à secourir l'infortune, mais jamais à poursuivre, à perdre un citoyen. Et ne dites pas qu'en se présentant ici comme accusateur, Caton a jugé la cause : ce serait, juges, établir un principe injuste et aggraver encore le danger de ceux qu'on accuse, que de considérer l'opinion de leur accusateur comme un préjugé contre eux.

XXIX. Pour moi, Caton, la singulière estime que je professe pour vos vertus ne me permet pas d'oser blâmer votre conduite. Mais peut-être pourrais-je y trouver quelques légers motifs de reproche. "Vous commettez rarement des fautes," dit un sage vieillard à l'illustre guerrier, son élève ; "mais quand la chose arrive, je puis vous reprendre." Pour vous, Caton, je puis dire en toute vérité que vous ne tombez jamais en faute, et que vous avez plus besoin d'être un peu fléchi que d'être redressé. La nature, en effet, semble vous avoir créé pour l'honneur, la gravité, la tempérance, la magnanimité, la justice, en un mot pour toutes les vertus qui font un grand homme. A ces dons précieux vous joignez des principes où l'on aimerait à voir plus de modération et de douceur, et dont la sévérité et la rudesse dépassent les limites marquées par la nature et par la vérité. Et puisque je ne parle point ici devant une multitude privée de lumières et d'instruction, je m'expliquerai avec franchise sur une partie des connaissances humaines que vous cultivez et que vous aimez comme moi. Apprenez, Romains, que toutes les qualités excellentes et divines que nous admirons dans Caton lui appartiennent en propre ; ses légères imperfections ne lui viennent pas de la nature, mais du maître qu'il a choisi. Il y eut autrefois un homme d'un grand génie, Zénon, dont les sectateurs s'appellent stoïciens. Voici quelques-uns de ses dogmes et de ses principes. Le sage n'accorde rien à la faveur, il ne pardonne aucune faute. La compassion et l'indulgence ne sont que légèreté et folie ; il est indigne d'un homme de se lais-

ser toucher ou fléchir. Le sage seul, fût-il contrefait, est beau ; fût-il pauvre, il est riche ; fût-il esclave, il est roi. Nous tous, qui ne sommes point des sages, ils nous traitent d'esclaves fugitifs, d'exilés, d'ennemis, d'insensés. Toutes les fautes sont égales, tout délit est un crime ; étrangler son père n'est pas plus coupable que de tuer un poulet sans nécessité. Le sage ne doute jamais, ne se repent jamais, ne se trompe jamais, ne change jamais d'avis.

XXX. Telles sont les maximes que le génie de Caton a adoptées, séduit par des autorités recommandables, non pas, comme tant d'autres, pour en discourir, mais pour en faire la règle de sa vie. Si les fermiers de l'État demandent une remise, - Gardez-vous, dira-t-il, de rien accorder à la faveur. - Des malheureux viennent-ils vous supplier ? -, C'est un crime, un forfait que d'écouter la compassion. - Un homme avoue qu'il a commis une faute et demande grâce ? - C'est être coupable que de pardonner. - Mais la faute est légère. - Toutes les fautes sont égales. - Un mot vous est-il échappé ? - C'est un arrêt irrévocable. - Vous avez obéi au préjugé plutôt qu'à la raison ? - Le sage ne hasarde rien. - Vous vous êtes trompé en quelque chose. - Il crie à l'insulte. De cette doctrine, voici ce qui résulte contre nous : J'ai déclaré en plein sénat que j'accuserais un candidat consulaire. - Mais vous l'avez dit dans la colère. - Le sage est toujours maître de lui. - Mais c'était un propos du moment. - Il n'y a qu'un malhonnête homme qui puisse tromper et mentir ; changer d'avis est une honte, pardonner est un crime, écouter la pitié, une lâcheté. Les maîtres que j'ai suivis (car je l'avoue, Caton, ma jeunesse, comme la vôtre, se défiant de ses propres lumières, a cherché à s'instruire dans l'école), mes maîtres, dis-je, fidèles aux principes modérés de Platon et d'Aristote, disent que le sage n'est pas toujours insensible à la faveur ; la compassion honore l'homme de bien ; il doit y avoir des degrés dans les châtements comme dans les fautes ; la clémence se concilie quelquefois avec la fermeté ; le sage émet souvent un doute quand il ignore ; il peut être emporté par la colère ; il se laisse fléchir et désarmer ; il doit quelquefois rectifier ce qu'il a dit, renoncer à son premier sentiment ; enfin toutes les vertus doivent être renfermées dans de certaines limites.

XXXI. Si, avec votre heureux naturel, Caton, le hasard vous eût conduit à l'école de ces philosophes, vous n'auriez pas plus de vertu, de force d'âme, de tempérance ou de justice ; cela est impossible : mais vous seriez un peu plus enclin à la douceur ; vous n'accuseriez pas, sans aucun motif d'inimitié ou d'injure particulière, un homme plein de modestie, d'honneur et de mérite. Vous auriez pensé que la fortune, en vous préposant tous deux, la même année, à la garde de la république, vous unissait par une sorte de lien politique ; ce langage violent que vous avez tenu dans le sénat, vous auriez évité de le tenir, vous l'auriez oublié ou vous en auriez tiré une conséquence moins rigoureuse. Mais s'il m'est permis de ha-

sarder une conjecture, cette sévérité, fruit d'un certain enthousiasme, augmenté par l'ardeur de votre caractère et de votre imagination, et échauffé par le souvenir encore récent des leçons de vos maîtres, se modifiera par l'expérience, s'apaisera avec le temps et s'adoucira avec l'âge. En effet, ces précepteurs que vous avez suivis, ces professeurs de vertu ont porté les devoirs de l'homme au delà des bornes prescrites par la nature, afin que notre esprit, en voulant atteindre à la perfection la plus haute, s'arrêtât au point marqué par la raison. Vous ne pardonnerez jamais. Non, pardonnez quelquefois, mais pas toujours. Vous n'accorderez rien à la faveur. Non, mais sachez lui résister, quand le devoir et l'équité l'ordonnent. Vous serez sourd à la pitié. Oui, si elle doit affaiblir l'autorité des lois, mais cependant l'humanité est une vertu. Vous persisterez dans votre sentiment. Oui, sans doute, tant que vous n'en connaîtrez pas de meilleur. Tel fut Scipion qui, comme vous, se faisait honneur de ces maximes, et qui avait chez lui un homme d'un savoir profond, presque divin. Mais les leçons et les préceptes de ce philosophe, quoique conformes aux préceptes qui font vos délices, au lieu d'endurcir son caractère, en firent, comme je l'ai entendu dire aux vieillards, le plus doux et le plus indulgent des hommes. Lélius avait suivi la même école : qui jamais sut aussi bien que lui allier la gravité à la douceur, d'amabilité à la sagesse ! Je pourrais en dire autant de L. Philippus et de C. Gallus ; mais j'aime mieux vous ramener dans votre famille. Quel homme, dites-moi, eut jamais, dans toutes les relations sociales, plus de bienveillance, plus d'amabilité, plus de douceur que M. Caton, votre bisaïeul ; lui dont vous avez dit vous-même, en faisant de ses hautes vertus un éloge également noble et vrai, que vous vous le proposiez comme un exemple domestique ? Oui, sans doute, vous avez dans votre maison un modèle admirable ; toutefois, si la conformité de caractère et les liens du sang vous donnent plus qu'à personne de nous l'avantage de lui ressembler, ce n'est pas moins un devoir pour moi que pour vous d'imiter ses vertus. Et vous, si vous mêliez à l'austérité de votre sagesse une teinte légère de sa douceur et de son aménité, toutes vos qualités, sans devenir meilleures, puisqu'elles sont parfaites, en paraîtraient du moins plus aimables.

XXXII. Ainsi, pour en revenir à ce que j'ai déjà dit, retranchez de cette cause le nom de Caton ; écartez, oubliez un crédit qui, en justice, doit être nul ou servir à protéger le malheur. Venons-en aux griefs eux-mêmes. Quel est le délit ? que dénoncez-vous ? que prétendez-vous ? Vous vous élevez contre la brigade ? Je ne la défends pas. Vous me reprochez de défendre un délit que j'ai proscrit par une loi. J'ai proscrit la brigade et non l'innocence. Accusez la brigade, je me joins à vous. Un sénatus-consulte, dites-vous, a déclaré, sur mon rapport, que les candidats qui donneraient de l'argent pour qu'on vînt à leur rencontre, qui se feraient suivre d'un cortège de gens soudoyés, qui distribueraient à des tribus entières des places aux combats de gladiateurs ou donneraient des repas au peuple, auraient violé la

loi Calpurnia. Le sénat regarde en effet tous ces actes, quand ils ont lieu, comme une violation de la loi ; en cela, il statue pour plaire aux candidats, ce qui n'avait pas besoin d'être réglé. Le fait a-t-il eu lieu ou non, voilà ce qu'il est important de prouver ; s'il est constaté, nul doute qu'il n'y ait contravention. Il est donc ridicule de laisser sans examen ce qui est douteux, et de prononcer sur ce que personne ne révoque en doute. Le sénatus-consulte a été rendu à la requête de tous les candidats, et il est impossible de dire contre qui, ou en faveur de qui on l'a décrété. Prouvez donc que Muréna a commis les actes dont il s'agit ; et je conviendrai avec vous qu'il a enfreint la loi.

XXXIII. -Au retour de sa province, quand il s'est présenté pour demander le consulat, une foule nombreuse s'est portée à sa rencontre ; c'est l'usage. Au-devant de qui ne va-t-on pas ? Mais quelle était cette multitude ? En premier lieu, me fût-il impossible de vous donner satisfaction sur ce point, pourquoi s'étonner que l'arrivée d'un tel candidat, d'un candidat consulaire, ait attiré un nombreux concours ? Le contraire serait bien plus surprenant. Si j'ajoutais que, conformément à l'usage, plusieurs y furent invités, est-ce un crime, une chose inouïe que, dans une cité où souvent nous consentons volontiers à accompagner sur leur prière les fils des hommes les plus obscurs, au lever du soleil, et d'un bout de la ville à l'autre, on n'ait fait aucune difficulté de venir au Champ de Mars, à la troisième heure du jour, pour se rendre à l'invitation d'un homme tel que Muréna ? Et si je vous disais qu'on y a vu toutes les compagnies des fermiers publics, et parmi elles plusieurs de nos juges ; si les membres les plus distingués de notre ordre s'y trouvaient, si le peuple entier des candidats, ces hommes officieux qui font une escorte d'honneur à tous ceux qui entrent dans la ville ; si enfin notre accusateur Postumius y est venu lui-même avec toute sa suite : qu'y aura-t-il de surprenant dans cette affluence ? Je ne parle ni des clients de Muréna, ni de ses voisins, ni des hommes de sa tribu, ni de toute l'armée de Lucullus, qui était venue pour le triomphe ; je dis seulement que l'hommage désintéressé de ce concours n'a jamais manqué aux hommes de mérite ni même à ceux qui ont désiré l'obtenir.

XXXIV. Mais ce cortège a continué à le suivre. Prouvez-moi qu'il était soudoyé, et je conviendrai du délit ; sinon, que nous reprochez-vous ? A quoi bon ce cortège ? C'est me demander, à quoi bon un usage reçu ? Les citoyens d'un ordre inférieur n'ont qu'un moyen de mériter ou de reconnaître les services des personnes de notre ordre : c'est le zèle et l'empressement dont ils font preuve, quand nous sollicitons les charges. Il est impossible d'attendre et d'exiger des sénateurs et des chevaliers romains, qu'ils accompagnent leurs amis pendant des journées entières. S'ils nous font de fréquentes visites, s'ils nous conduisent quelquefois au forum, s'ils veulent bien faire avec nous un seul tour dans la basilique, c'est de leur part

une haute marque d'estime et de considération ; mais une cour plus assidue, nous ne pouvons l'attendre que d'amis d'un rang inférieur et de clients désœuvrés, et cette affluence n'a jamais manqué aux citoyens bons et bienfaisants. N'allez donc pas, Caton, enlever aux dernières classes du peuple ce fruit de leur zèle. Souffrez que ceux qui ont en nous toute leur espérance, puissent avoir aussi quelque chose à nous offrir. S'ils n'ont que leurs suffrages, c'est bien peu, car ils n'influent en rien sur les suffrages des autres. D'ailleurs, comme ils le disent eux-mêmes, ils ne peuvent ni nous défendre en justice, ni nous servir de caution, ni nous recevoir à leur table. Tous ces bons offices, c'est de nous qu'ils les attendent, et ils croient ne pouvoir les reconnaître que par un dévouement assidu. Aussi ont-ils résisté à la loi Fabia, qui restreint le cortège des candidats, et au sénatus-consulte porté sous le consulat de L. César. Il n'est en effet aucune rigueur qui puisse empêcher les citoyens pauvres de nous rendre un hommage consacré par une longue habitude. Mais des tribus entières ont eu place dans le cirque, et ont été conviées à des repas publics. Quoique ce ne soit nullement le fait de Muréna, et que ses amis ne soient coupables que d'avoir suivi la coutume, je me rappelle cependant à cette occasion, Servius, combien toutes ces plaintes débattues dans le sénat nous ont enlevé de suffrages ; car du temps de nos pères, comme de nos jours, soit envie de plaire, soit libéralité, on a toujours loué des places au cirque et au forum pour ses amis et les citoyens de sa tribu.—

XXXV. Un intendant des ouvriers donna une fois dans les jeux une place à ceux de sa tribu que statuerez-vous contre des hommes du premier rang, qui, pour le même objet, ont loué dans le cirque des loges entières ? Toutes ces accusations contre les cortèges, les spectacles, les repas, ont donné sujet au peuple, Sulpicius, de vous taxer d'une rigueur minutieuse ; et cependant ce décret du sénat est sur ce point la justification de mon client. Que porte-t-il en effet ? Défend-il d'aller au-devant de quelqu'un ? Non, mais d'y aller pour de l'argent. Prouvez que nous en avons donné. Défend-il d'avoir un nombreux cortège ? Non, s'il n'est pas salarié. Prouvez donc. Défend-il de donner des places aux spectacles, d'inviter à des repas ? Nullement, mais de le faire indistinctement pour le public, c'est-à-dire, pour tous les citoyens. Si L. Natta, jeune homme d'une haute naissance, dont les nobles sentiments présagent déjà ce qu'il sera un jour, a traité les centuries de chevaliers, pour remplir un devoir de parenté, et pour se ménager dans la suite quelque crédit à lui-même, devons-nous en faire un grief, un crime à Muréna son beau-père ? Si une vestale qui lui est unie par les liens du sang et de l'amitié, lui a cédé les places dont elle dispose aux jeux du cirque, n'a-t-elle pas agi en bonne parente, et lui, n'est-il pas à l'abri de tout reproche ? Ce sont là des services entre parents, des plaisirs pour le peuple, des obligations pour les candidats. Mais Caton m'oppose toute la sévérité d'un stoïcien ; il réproouve, au nom de la morale, les repas donnés pour

capter la bienveillance du peuple ; il condamne les manœuvres qui tendent, par l’amorce des plaisirs, à gagner les suffrages dans les élections. Ainsi, quiconque aura donné un repas dans l’intérêt de sa candidature, doit être condamné. Eh quoi ! dit-il, le souverain pouvoir, l’autorité suprême, le gouvernement de la république, seront le prix de votre adresse à flatter les passions des hommes, à séduire leurs esprits, à les enivrer de voluptés ! Est-ce un trafic de débauche que vous faites avec une jeunesse efféminée, ou le gouvernement du monde que vous demandez au peuple romain ? Étranges discours que réfutent nos usages, notre genre de vie, nos mœurs, notre état politique. Cependant ni les Lacédémoniens, dont vous avez emprunté ce caractère et ce langage, et qui prennent leurs repas assis sur le tronc d’un chêne. ; ni les Crétois, qui mangent toujours debout, n’ont su conserver l’indépendance de leur patrie plus longtemps que les Romains, qui partagent leur temps entre le travail et les plaisirs. L’un de ces peuples a cessé d’être, à la simple apparition de notre armée ; l’autre ne doit qu’à la protection de notre empire le maintien de ses lois et de ses institutions.

XXXVI. Veuillez donc, Caton, ne pas censurer avec tant d’amertume d’antiques usages sanctionnés par la république elle-même et par la durée de cet empire. Il y eut aussi chez nos aïeux un homme aveuglé par ce même amour du stoïcisme, citoyen distingué d’ailleurs par ses connaissances, sa vertu, sa noblesse, Q. Tubéron. Lorsque Q. Maximus, pour honorer la mémoire de Scipion l’Africain, son oncle paternel, donna un repas au peuple romain, il pria Tubéron de présider aux apprêts en sa qualité de neveu de ce grand homme. Le savant, en vrai stoïcien, fit étendre des peaux de bouc sur des lits à la carthaginoise, et servit en vaisselle de Samos, comme s’il eût eu à honorer la tombe de Diogène le Cynique, et non celle de Scipion, de cet homme presque divin, dont Q. Maximus fit un éloge si glorieux à ses funérailles, quand il rendit grâce aux dieux immortels de l’avoir fait naître dans notre république, l’empire du monde devant être là où était né Scipion. La sagesse mal entendue de Tubéron dans cette cérémonie mécontenta vivement le peuple romain. Aussi, malgré son intégrité, son zèle pour le bien public, le petit-fils de Paul Émile, le neveu de Scipion l’Africain, comme je l’ai déjà dit, succomba dans ses prétentions à la préture, sous le ridicule de ces peaux de bouc. Le peuple romain hait le luxe dans les particuliers ; mais il aime la magnificence dans l’État ; il ne veut point la profusion dans les repas, mais encore moins une basse et sordide avarice. Il sait faire la part des devoirs et des temps, allier avec sagesse le travail au plaisir. Vous-même, quand vous prétendez que le mérite d’un candidat doit seul lui concilier les suffrages, je dis que, malgré tout le vôtre, vous n’êtes pas conséquent avec vous-même. Pourquoi sollicitez-vous de chacun sa bienveillance et son appui ? vous me priez de vous choisir pour me commander, de me confier à votre vigilance ? Mais quoi ? Est-ce donc à vous à me solliciter ? N’est-

ce pas plutôt à moi de vous prier de vous charger du soin pénible et dangereux de veiller à ma sûreté ? Que dis-je ? Et ce nomenclateur qui vous accompagne ? n'est-ce pas là abuser et tromper les citoyens ? Car si c'est une politesse de votre part que de saluer vos concitoyens par leur nom, il est honteux que votre esclave les connaisse mieux que vous : si vous les connaissez, et que néanmoins vous croyiez devoir interroger ce nomenclateur, pourquoi n'attendez-vous pas, pour solliciter leur suffrage, qu'il vous ait dit leur nom à l'oreille ? Pourquoi, quand on vous a dit leur nom, les saluez-vous d'un air de connaissance ? Pourquoi enfin, une fois désignés, les saluez-vous plus négligemment ? Cette conduite, envisagée d'après nos usages, n'a rien de blâmable ; mais elle est criminelle, si vous la jugez avec la sévérité de vos principes. Ne privez donc pas le peuple romain du plaisir qu'il trouve aux jeux, aux spectacles de gladiateurs, aux festins et à tous ces divertissements institués par nos ancêtres. Laissez les candidats exercer une bienveillance qui prouve plutôt de la générosité que de coupables largesses.

XXXVII. Mais, dites-vous, c'est l'intérêt de l'État qui vous a fait accusateur : je le crois, Caton ; c'était là votre intention première ; mais l'excès de votre zèle vous égare. Pour moi, juges, si je défends Muréna, ce n'est pas seulement à cause de son mérite et de l'amitié qui nous unit ; c'est surtout, je le dis hautement, je le proteste, pour assurer la paix, le repos, la liberté, le salut et la vie de tous les citoyens. Écoutez, écoutez un consul, qui peut dire sans présomption que le salut de la république occupe nuit et jour toutes ses pensées. Catilina ne méprisait pas assez la république pour se flatter d'opprimer Rome avec cette poignée de brigands qu'il a emmenés avec lui. La contagion de son crime s'étend plus loin qu'on ne pense. Elle a gagné de nombreux complices. Dans Rome, oui, dans Rome, est le cheval de Troie ; mais tant que je serai consul, jamais on ne vous surprendra pendant votre sommeil. Vous me demandez si je crains encore Catilina : non, et j'ai pris des mesures pour que personne n'eût à le craindre : mais ce qu'il faut redouter, ce sont, je vous le dis, les troupes qu'il a laissées au milieu de nous ; l'armée de Catilina est aujourd'hui moins à craindre que ses prétendus déserteurs. Loin d'avoir abandonné leur chef, c'est par ses ordres qu'ils sont restés en embuscade, épiant le moment de fondre sur nous. Effrayés d'avoir à combattre un consul intègre, un général habile que son caractère et ses intérêts attachent au salut de la patrie, ils veulent que, par vos suffrages, il soit arraché du poste où il aurait défendu votre ville et sauvé l'État. Au Champ de Mars, j'ai repoussé l'audace et le fer de ces factieux ; au forum, j'ai terrassé leur fureur ; dans ma propre maison, j'ai évité leurs coups : si vous leur livrez un consul, votre arrêt les servira mieux que leurs poignards. Il est très important, juges, et je l'ai demandé, je l'ai obtenu, malgré de vives oppositions, que la république ait deux consuls aux calendes de janvier. Non, gardez-vous de le croire, ce n'est point par de timides complots, par

des voies communes, par une loi dangereuse ou de criminelles largesses que l'on prépare aujourd'hui le renversement de l'État : c'est dans Rome même qu'on médite la ruine de Rome, le massacre de ses habitants, l'extinction du nom romain. Et ces attentats, ce sont des citoyens, oui, juges, des citoyens (s'il est permis de profaner ainsi ce nom), qui les ont médités et les méditent encore. Chaque jour, je déjoue leurs complots, je réprime leur audace, j'arrête leur fureur. Mais je vous en avertis, Romains, mon consulat touche à sa fin ; ne m'enlevez pas un successeur d'une vigilance digne de la mienne ; ne m'enlevez pas un magistrat à qui je veux remettre la république intacte, pour qu'il la préserve à son tour de tous ces dangers.

XXXVIII. Ne voyez-vous pas, juges, quel nouveau malheur va se joindre à tous les autres ? Caton, Caton, je vous le demande, ne pressentez-vous pas les orages de votre tribunal ? Déjà, dans l'assemblée d'hier, a retenti la voix sinistre du tribun désigné, votre collègue ; c'est le même contre lequel s'est armée votre prévoyance et celle de tous les gens de bien qui vous ont engagé à demander cette magistrature. Tous ces complots ourdis depuis trois ans, depuis que L. Catilina et Cn. Pison ont formé le projet d'égorger tout le sénat, c'est en ces derniers mois, c'est en ces jours-ci, c'est à l'heure même qu'ils éclatent. Est-il un seul lieu, juges, un seul jour, une nuit, un moment où la providence des dieux, plus encore que ma vigilance, ne m'ait soustrait et arraché aux pièges et aux poignards des assassins ? Et ce n'est pas moi personnellement qu'ils attaquent ; ils veulent se débarrasser du consul dont les soins garantissent la république de leurs coups. Et vous-même, Caton, ils se déferaient de vous à tout prix, s'ils le pouvaient. Croyez-moi, c'est là le but de leurs manœuvres et de leurs complots. Ils voient ce qu'il y a en vous de courage, de talents, de crédit, de dévouement à soutenir la république ; mais ils se flattent qu'après avoir dépouillé la puissance tribunitienne de l'assistance et de la protection consulaire, ils viendront plus facilement à bout d'un tribun faible et désarmé. Ils ne craignent point qu'on nomme un autre consul, assurés qu'ils sont que la nomination dépend de vos collègues ; mais ils espèrent que l'illustre Silanus leur sera livré sans collègue, vous sans consul, et la république sans défense. Au milieu de conjonctures si critiques et de périls si menaçants, c'est à vous, Caton, qui êtes né pour la patrie, et non pour vous ni pour moi, d'examiner ce qu'il faut faire ; de vous conserver dans le gouvernement un appui, un défenseur, un digne soutien, un consul sans ambition, et tel que les circonstances le demandent, intéressé par sa position à aimer la paix, capable par ses talents de faire la guerre, par sa résolution et son expérience d'exécuter tout ce qu'exigera le salut de la république. Au reste, juges, c'est surtout à vous que sont remis de si précieux intérêts : c'est la cause de la république que vous jugez ; c'est de vous que ses destinées dépendent.

XXXIX. Si Catilina et la troupe des scélérats qu'il a emmenés avec lui, pouvaient prononcer dans cette affaire, ils condamneraient Muréna ; ils le feraient périr, s'ils disposaient de sa vie. Car il importe à leurs projets que la république soit privée d'appui ; que le nombre des généraux capables de résister à leur fureur, soit réduit ; et que l'éloignement d'un adversaire redoutable laisse aux tribuns plus de facilité pour exciter la discorde et la sédition. Et des magistrats choisis dans les deux premiers ordres de l'État, comme les plus vertueux et les plus sages, pourraient porter dans cette affaire le même jugement que cet infâme gladiateur, ce cruel ennemi de la république ! Croyez moi, juges, ce n'est pas seulement sur le sort de Muréna, c'est aussi sur le vôtre que vous allez prononcer. Nous touchons à une crise terrible ; nous n'avons plus de moyens de réparer nos pertes, et de nous relever de notre chute. Loin d'affaiblir les dernières ressources qui nous restent, il faut, s'il est possible, nous en créer de nouvelles. L'ennemi n'est pas sur les bords de l'Anio, ce qui parut un si grand danger dans la guerre Punique ; il est dans nos murs, il est dans le forum, il est (dieux immortels ! je ne puis le dire sans gémir) dans le sanctuaire de la république, au milieu même du sénat ! Fassent les dieux que la valeur de mon collègue écrase sous ses armes victorieuses la rébellion du brigand qui nous menace ; et moi, puissé-je sans quitter la toge, avec votre secours, avec celui de tous les gens de bien, découvrir et étouffer par ma vigilance le germe des fléaux que la république recèle et couve dans son sein ! Mais qu'arrivera-t-il, si le torrent, vainement contenu par nos mains, rompt sa digue l'année prochaine ? Nous n'aurons plus qu'un consul, et un consul moins occupé de soutenir la guerre que de se donner un collègue. Déjà l'on s'apprête à lui susciter des obstacles ; bientôt Catilina, cet exécrationnable monstre, lèvera sa tête hideuse. Déjà il menace le peuple romain ; bientôt il sera aux portes de Rome ; la fureur régnera dans son camp ; l'épouvante, dans le sénat ; la conjuration, dans le forum ; la guerre, dans le Champ de Mars ; la désolation, dans les campagnes : le fer et le feu nous poursuivront partout. Mais si l'État conserve ses défenseurs, tous ces complots tramés depuis longtemps seront étouffés sans peine par la sagesse de nos magistrats et les efforts des citoyens.

XL. Puisqu'il en est ainsi, juges, c'est d'abord au nom de la patrie, dont l'intérêt doit passer avant tout ; c'est en mémoire du dévouement infatigable dont j'ai toujours fait preuve pour le bien de l'État ; c'est avec l'autorité d'un consul, c'est en présence du danger qui nous menace, que je vous conseille, vous recommande, vous supplie, d'assurer votre repos, votre tranquillité, votre conservation, votre existence et celle de tous les Romains ; je vous en conjure en outre, et comme ami et comme défenseur de l'accusé, dans la douloureuse situation où Muréna a été réduit par les souffrances de l'esprit et du corps, ne changez point en larmes cruelles la joie des félicitations que tout à l'heure il recevait encore ! Honoré na-

guère du plus grand bienfait que puisse accorder le peuple romain, il semblait heureux d'avoir le premier porté le consulat dans une famille illustre, dans une ancienne ville municipale : maintenant, couvert d'habits de deuil, épuisé par la maladie, plongé dans le chagrin et dans les larmes, il est devant vous en suppliant : juges, il atteste votre justice, implore votre pitié ; il n'a d'espoir qu'en votre puissance et votre protection. Au nom des dieux immortels, juges, ne souffrez pas que ses efforts pour s'élever à de nouvelles dignités le privent de celles qu'il possédait déjà, et lui ravissent en même temps et son honneur et sa fortune. Muréna vous en prie et vous en conjure : s'il est vrai qu'il n'a jamais fait de tort à personne ; s'il n'a jamais blessé personne par ses paroles ou ses actions ; si, pour ne rien dire de plus, il ne s'est jamais attiré d'inimitié, soit à Rome, soit dans les camps ; que sa modestie, que sa simplicité, que sa retenue trouvent auprès de vous un asile, un refuge et un appui. Le citoyen dépouillé du consulat est digne de votre pitié, puisqu'en le perdant, il perd tout à la fois. Le consulat lui-même ne peut être un objet d'envie dans un temps où il expose aux déclamations des factieux, aux pièges des conspirateurs, aux poignards de Catilina, à tous les périls, à toutes les haines. Non, juges, je ne vois pas ce qu'on peut envier à Muréna ou à quelqu'un de nous dans cette brillante magistrature ; quant aux malheurs qui l'accompagnent, ils sont présents à mes yeux, et vous pouvez les voir et les apprécier comme moi.

XLI. Si votre arrêt (et puisse Jupiter détourner ce présage!), si votre arrêt le condamne, où l'infortuné cherchera-t-il un refuge ? Dans sa maison ? Mais la noble image de son père qu'il voyait, il y a peu de jours, sourire joyeuse au triomphe de son fils, il la verra douloureusement attristée de sa honte, et pleurant sur lui. Auprès de sa mère ? Mais la malheureuse qui dans son fils embrassait naguère un consul, tremble et frémit de ne plus même le revoir citoyen. Que dis-je ? faut-il parler de mère ou de maison pour celui que la peine nouvelle infligée par la loi, prive à jamais de sa maison, de sa mère, de la présente et de la vue de tous les siens ? L'infortuné ! Il ira donc en exil ? Mais dans quels lieux ? Sera-ce en Orient où, pendant plusieurs années, comme lieutenant de Lucullus, il s'est signalé à la tête de nos armées par les plus brillants exploits ? Quelle douleur de retourner, la honte sur le front, dans un pays d'où l'on est revenu couvert de gloire ! Ira-t-il se cacher à l'autre extrémité de la terre, pour que la Gaule transalpine, qui naguère se voyait avec bonheur soumise à son autorité suprême, le revoie proscrit et soit témoin de ses larmes ? Et dans cette province, comment pourra-t-il soutenir la vue de C. Muréna, son frère ? Pour l'un, quelle douleur ! pour l'autre, quel profond chagrin ! Comme ils mêleront leurs larmes ! quel bouleversement de fortune, quel changement de langage, lorsqu'en ces lieux où peu de jours auparavant des courriers et des lettres publiaient son élévation au consulat, et d'où ses amis et ses hôtes sont accourus à Rome pour le féliciter, il paraîtra soudain, apportant lui-

même la nouvelle de sa disgrâce ? Si, dans ce pénible tableau, tout est deuil et désolation ; si tant de douleur répugne à votre douceur et à votre humanité, conservez à Muréna, juges, le bienfait du peuple romain ; rendez à la république son consul ; accordez cette grâce à la vertu du fils, à la mémoire du père, à son nom, à sa famille, à l'honorable municipe de Lanuvium, dont vous avez vu les habitants désolés assister en foule à ces débats. N'enlevez pas au culte héréditaire de Junon Conservatrice, à qui tous les consuls doivent sacrifier, un consul né presque dans son temple, et qu'elle regarde comme le sien. Pour moi, juges, si ma recommandation a quelque poids et mon témoignage quelque autorité, consul moi-même, je vous recommande un consul plein d'amour pour l'ordre, de dévouement pour les citoyens, d'énergie contre la sédition, de courage à la guerre, de haine enfin contre le complot qui aujourd'hui ébranle les fondements de la république : oui, tel sera Muréna, j'ose vous le promettre et en prendre ici le solennel engagement.